

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 4 FÉVRIER 2025

---

QUATRIÈME DÉCISION  
Démission et remplacement du Président

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Jean-Pierre EPINAT de ses fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, présentée avec demande de prise d'effet au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle, décide à l'unanimité :

- de l'accepter purement et simplement ;
- de le décharger de son mandat à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- de lui donner quitus de sa gestion ;
- de nommer en remplacement, en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle et pour une durée indéterminée :

Monsieur Romuald COLAS, né le 25 décembre 1976 à TROYES (Aube), demeurant 15, chemin du Pinet à la Molière – 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR.

Monsieur Romuald COLAS, conformément aux statuts, dirigera les travaux du conseil d'administration, veillera au bon fonctionnement des organes de la société, et exercera la direction générale de la société en disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

---

*Monsieur Romuald COLAS, présent en séance, déclare accepter les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général qui viennent de lui être confiées, et n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.*

---

Le Président certifie conforme l'extrait ci-dessus, et atteste que l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue le 22 mars 2025

